

Vevey, le 8 juin 2011

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 INTRODUCTION

Votre Commission de gestion, composées de MM.:

BECHERRAZ Christian Montreux

CORNARO Yves Montreux

EMERY Jean-Marc Veytaux (Président)

GAVIN Eric Vevey

GONTHIER Alain Vevey

POUSAZ Henri Jongny

WENGER Patrice La Tour-de-Peilz

s'est réunie à trois reprises soit:

- Le mercredi 24 mars dans les locaux du siège social du SIGE, provisoirement déplacé à la rue Carlo Hemmerling 1 à Corseaux, ceci en raison des travaux entrepris au bâtiment de l'Aviron.
- Le jeudi 5 mai dans les bureaux des bâtiments de l'abattoir à Clarens
- Le jeudi 12 mai dans les locaux du siège social du SIGE

pour l'étude du préavis N° 11/01, des comptes et du rapport de gestion 2010.

La séance du 5 mai ayant été réservée à l'étude des comptes, la commission de gestion a jugé opportun de s'adjoindre la participation de la commission des finances à cette séance.

Monsieur **BUGMANN** Peter président de la dite commission a eu la gentillesse de se libérer pour nous rejoindre et ajouter le regard financier à nos travaux. Il serait judicieux que cette pratique reste courante à l'avenir, étant entendu que la commission des finances a charge d'adopter le préavis annuel relatif au budget, cette collaboration ne devant bien entendu pas remettre en cause le travail complémentaire des deux commissions, laissant à la Cofin le soin d'étudier le budget, et à la Cogest le contrôle de son respect et adéquation.

Le SIGE était représenté par MM. **Baud** Raoul pour le Comité de direction et **Higy** Christophe, directeur exécutif. La commission les remercie pour leur disponibilité et la précision de leurs réponses à ses questions.

Pour une meilleure compréhension du présent préavis, les points sont relevés dans l'ordre de lecture du rapport de gestion 2010, c'est la raison pour laquelle certains secteurs sont traités sous plusieurs rubriques.

2 PRÉAVIS N° 11 / 01 ET COMPTES

2.1 Fonds de réserve

Le tableau (p. 11 du préavis) récapitule la proposition d'attribution des fonds de réserve devant être approuvé par le CI. Les commentaires nécessaires à sa compréhension sont clairs et ne nécessitent pas de complément.

Comme précision la commission ajoute :

- Le fond pour le renouvellement du bateau pour le nettoyage du lac, fait partie d'une convention liant le SIGE à l'Etat de Vaud.
- Le fond de solidarité de l'eau : la suite du projet actuel fera l'objet d'un préavis et l'investissement proposé dans ce préavis alimentera ce fond
- Le prélèvement pour le plan social de l'abattoir figure dans le poste fond en faveur du personnel.

2.2 Questions relatives aux comptes

Débiteurs

Le montant des débiteurs est très élevé compte tenu de l'envoi des factures en fin d'année. Ils apparaissent donc dans la clôture comme débiteurs. La grande majorité des factures étant payées eu début d'année, cette situation est alors vite ajustée.

Emprunts

A la lecture du tableau 7 du préavis (page 17), on pourrait conclure que le SIGE a contracté un emprunt de 3 millions auprès du Kommunal Kredit le 1.4.2010. alors même qu'il avait en caisse plusieurs millions de liquidités. Cette contradiction n'est qu'apparente. Au moment de la décision sur les Gonelles, le SIGE ne disposait pas des liquidités suffisantes pour ce chantier. Un emprunt de 18 millions a donc été conclu, mais il est échelonné, entre 2007 et 2010, en 7 tranches de 2 ou 3 millions. Au moment où les liquidités étaient suffisantes, les pénalités à payer pour l'annulation de la dernière tranche auraient coûté plus cher que l'intérêt à payer.

Il n'y aura plus d'autre emprunt tant que les liquidités seront suffisantes pour couvrir les besoins de la trésorerie du SIGE.

Abattoirs

Les 4 collaborateurs ayant du être licenciés pour des raisons économiques, ont reçu une indemnité globale de CHF 269'384.-.

Ce montant est pris dans le compte 9289.908 Fonds réserve en faveur du personnel. Sous abattoir, il figure en entrée (4809.908) et en sortie au poste salaires. Ça explique que les licenciements ne sont quasi pas visibles dans le compte salaires; mais au décompte final de l'exercice de l'abattoir, ils sont pris en compte (du fait de l'entrée au 4809.90).

Fond de solidarité eau

En 2009, le conseil intercommunal a accepté le préavis 01/09 pour le cofinancement d'un projet d'approvisionnement en eau potable des écoles et centres sanitaires au Bénin. La dépense autorisée était de CHF 548'530.-. A la fin 2010, les dépenses cumulées s'élevaient à CHF 390'360.55. Le fond, créé pour cet objectif, continue d'être alimenté et s'élève à la fin 2010 à CHF 550'000.-. M. Higy nous explique que le but est de continuer avec des actions du même genre dans le futur. Un préavis portant sur une nouvelle phase du projet sera déposé courant 2011.

Remarque générale

La commission relève également que le compte 3909 répartitions annuelles est utilisé pour distribuer différentes charges sur les différents centres, par exemple les intérêts sur emprunts. Il n'est donc pas possible de savoir à quoi correspondent précisément ces répartitions.

3 RAPPORT DE GESTION

La commission se penche, chapitre par chapitre, sur le rapport de gestion (pp. 1-43).

Les demandes de compléments et d'explications sont rapportées en suivant le cours de la brochure imprimée; il n'est pas fait mention des points suffisamment clairs.

ACTIVITE DU COMITE DE DIRECTION

Épuration des eaux usées

La commission salue le travail du Comité de direction et de la direction du SIGÉ ayant abouti à une adaptation du tarif du traitement des eaux pour l'association des communes membres d'EPUBAR (Rennaz, Noville, Chessel, Villeneuve et Roche.), ainsi que la commune de Châtel St Denis.

En revanche, devant l'obstination des communes membres de l'association ACPRS (Rivaz, St.-Saphorin, Puidoux et Chexbres) à ne pas vouloir entrer en matière pour équilibrer les taxes d'assainissement en vigueur selon une convention obsolète la commission de gestion approuve les démarches actives menées par le Comité de direction et par la direction du SIGÉ afin de faire valoir les droits à une égalité de traitement des taxes

M. Higy nous informe que le SIGÉ a mis ACPRS aux poursuites le 6.7.2010 pour un montant de 3'744'483.- montant correspondant au coût réel de l'épuration par le SIGÉ pour la période 2006-2010.

Sachant que le coût moyen suisse équivalent habitant d'eau traitée est d'environ CHF 200.- par équivalent-habitant (eqh),

Les taxes perçues par le SIGE sont:

Communes membres du SIGE	CHF 165.-/eqh
Communes membres d'EPUBAR et Châtel St-Denis	CHF 55.00.-/eqh pour 2011
Communes membres de l'ACPRS	CHF 20.00.-/eqh.

On notera encore que le coût total du SIGE comprend aussi le maintien de la valeur tandis que les avenants aux conventions portent sur les frais d'exploitation uniquement, étant entendu que les partenaires (EPUBAR et Commune de Châtel St-Denis) seront intégrés aux futurs projets d'investissements du SIGE et qu'ils participeront financièrement à ceux-ci.

(L'équivalent habitant (EQH) est un étalon de mesure permettant de tenir compte de la grande diversité des producteurs d'eaux polluées parvenant à une station d'épuration. En clair, on convertit la charge polluante d'activités économiques (bureau, industrie, restaurant) en un certain nombre d'équivalent habitant, à des fins de dimensionnement. L'équivalent-habitant combine le «taux» de pollution, nommé charge biologique, biochimique ou organique avec le débit. Le nombre exact d'équivalent habitant est déterminé chaque année sur la base du volume d'eaux usées en entrée de STEP et de la charge polluante en entrée de STEP.)

Abattoirs

L'année 2010 a été marquée par la défection d'un client important, ceci a amené le Comité de direction et la direction du SIGE à procéder à une restructuration de cette entité.

Le travail effectué durant toute cette année a permis la réalisation d'un bon résultat d'exercice pour l'année 2010.

Ce redressement, accompagné de l'effort consenti par tous les employés de ce service, ont permis au CI de prendre des décisions positives, ceci après plusieurs années de discussion.

La commission de gestion ne souhaite pas argumenter plus longuement à ce sujet, et souhaite vivement un avenir serein aux abattoirs de Clarens.

Valorisation énergétique de l'eau potable

Une étude approfondie a démontré l'intérêt du SIGE de se retirer du projet GREHL II, au profit d'un nouveau projet appelé TurbEau

Ce projet s'intègre dans une stratégie globale décidée par le Comité de direction qui est, d'ici à 2020, que le SIGE produise autant d'énergie qu'il en consomme. Dans cette optique, le projet Turbeau est un élément important de par le potentiel énergétique de l'eau des avants évalué à plus de 3 Gwh/an.

La commission de gestion appuie ces démarches et souhaite que le Comité de direction étudie toutes les mesures qui d'une part seraient propres à générer de l'énergie renouvelable, et d'autre part à économiser les ressources utilisées.

Année économique

Le tableau indicateur (p. 9) démontre la bonne santé financière du SIGE.

L'équilibre entre la couverture des charges et les revenus des services démontrent également que le prix facturé des prestations et de la fourniture de l'eau sont en adéquation avec leurs coûts. Le prix de la vente de l'eau ne devrait pas fluctuer prochainement.

Année sociale

Les contraintes économiques dues à la situation particulière du secteur abattoir ont contraint le Comité de direction à devoir licencier 4 collaborateurs de cette unité.

Malgré cette décision accompagnée par la mise en place d'un plan social, il est relevé que le taux de rotations du personnel est resté stable, voir même inférieur à l'année 2009.

La commission remarque également, et encourage l'effort consenti par la direction pour favoriser la formation continue des collaborateurs.

Le faible taux d'absentéisme (légèrement inférieur à 2009) démontre entre autre, l'effort consenti sur la sécurité au travail, mais également la valorisation de la reprise de l'emploi dans une activité adaptée.

Année environnementale

Les principales démarches entreprises durant l'année 2010, visant à l'amélioration environnementale des activités du SIGE sont:

- L'adhésion au projet TurbEau, soit le traitement et valorisation énergétique de l'eau des Avants.
- La réfection du bâtiment de la Veyre, dont l'amélioration énergétique prévue aura un effet directe sur l'émanation de CO₂
- L'augmentation de la production de biogaz, (soit 986'989 Nm³, contre 755'745 Nm³ en 2009)

ACTIVITES 2010

Distribution de l'eau

Pour la deuxième année consécutive, 2010 a connu un déficit pluviométrique.

La station des Avants a enregistré 1328.7 mm de précipitation contre une moyenne depuis 2000 de 1694.25 mm.

Compte tenu du volume d'eau stockée dans le bassin versant des Avants, ce manque de précipitations n'a pas eu d'impact direct sur la production de la Grande source des Avants en 2010. Cependant, les effets de ce déficit hydrique se feront probablement sentir dans les années futures.

Prise de conscience des habitants et des entreprises ?, la consommation globale est en diminution pour la deuxième année consécutive.

Unité réseau

Une légère augmentation de fuites sur le réseau (30 / 100 km) présume d'une attention particulière de renouvellement à planifier avec les utilisateurs du sous sol.

L'avancement des travaux de réhabilitation de la station de pompage des Gonelles conforme aux prévisions, ainsi que la gestion financière du chantier, constamment sous contrôle de la direction laissent supposer de la réussite de cette opération.

Unité maintenance

Légère augmentation des travaux de maintenances, dont les plus importants furent:

Le renouvellement de la station transformatrice de la STEP de l'aviron, en collaboration avec Romande Energie.

Le remplacement des lames déversantes de deux bassins biologiques de la STEP du Pierrier.

A terme, l'une des préoccupations principales du SIGE sera bien la planification de travaux importants de transformations des STEP ou de la construction d'une STEP unique.

Projet solidarité EPECS Benin

Entreprise il y a deux ans, la réalisation de ce projet est tangible. La direction du SIGE s'est rendue in situ afin de suivre son évolution.

Les résultats constatés de l'amélioration de la qualité l'eau de consommation dans la Commune de Sinendé, commune de la dimension du canton de Vaud, pousse la commission de gestion à encourager la continuation et finalisation de ce projet. **DONNÉES STATISTIQUES**

Seules quelques remarques sont ressorties de la lecture de ces statistiques, aucun point significatif n'est à relever.

M3 distribués

La plaine: il s'agit de serres situées dans le Chablais

Général: diminution de la consommation

Produit de la taxe aux associations et communes non membres

EPUBAR: forte augmentation due à la révision de la convention et à l'adaptation du tarif

ACPRS: Il s'agit du montant de la mise en poursuite. (Volume épuré pour l'ACPRS facturé au coût moyen suisse, plus frais, pour les années 2006 à 2009).

Fourniture globale du SIGE en eau de boisson

Les réseaux tiers représentent plus de 60 interconnexions autres que celles du SIGE (Communes tierces et autres distributeurs d'eau de boisson).

Évolution des besoins en eau par habitant

Nouvelle diminution de la consommation, pour la deuxième année consécutive.

Contribution de la station des Gonelles dans la distribution de l'eau

Relever la forte participation, située en pleins travaux de réhabilitation.

Qualité de l'eau des piscines et des plages

Relever l'augmentation des contrôles des piscines (piscines publiques uniquement), ainsi que la bonne qualité des plages en général.

Traitement des boues

Relever l'augmentation de la quantité de biogaz produit.

**4 RAPPORT DE LA SEANCE DEDIEE A UNE ANALYSE DES PREMIERES
ADJUDICATIONS DU CHANTIER DE REHABILITATION DU BATIMENT
DE L'AVIRON**

La première séance de la Commission de gestion en vue de l'établissement du rapport sur l'exercice 2010 s'est tenue le 24 mars 2010 dans les locaux provisoires du SIGE, Rue Carlo-Hemmerling 1 à Corseaux.

Etaient présents Christian Bécherraz, Jean-Marc Emery, Eric Gavin, Alain Gonthier et Patrice Wenger. Henri Pousaz et Yves Cornaro étaient excusés.

Outre l'organisation du travail de la commission, cette première séance a été consacrée aux adjudications des travaux pour la réfection du bâtiment de l'Aviron.

Il est d'abord précisé que le montant global du chantier dépassant les 5 millions d'euros, l'appel d'offres était ouvert aux entreprises européennes, conformément aux accords GATT-OMC.

Mais, après examen des offres, tous les travaux ont été attribués à des entreprises nationales, voire locales.

C'est l'offre dans sa globalité qui a été prise en compte, et notamment les garanties de qualité et de sérieux de l'entreprise, et pas seulement le prix (à noter que cela n'est pas une exception mais la stricte application de la loi sur les marchés publics et de son règlement d'application).

Le montant total adjugé est sensiblement inférieur à ce qui avait été budgété dans le préavis 10/06.

Les deux postes «village de containers» et «façades» ont été attribués chacun pour un total de 1'300'000 fr. alors que 2 millions avaient été portés au budget pour chacun; il a été possible d'économiser quelque 120'000 fr. sur le poste «installation sanitaire et distribution de chaleur» (280'000 fr. au lieu de 400'000 fr.), 90'000 fr. sur «chauffage-ventilation» (630'000 fr. au lieu de 720'000 fr.) et 70'000 fr. sur «démolition, béton et maçonnerie» (1'125'000 fr. au lieu de 1'195'000 fr.) de même que sur «installations électriques (1'360'000 fr. au lieu de 1'430'000 fr.).

Il faut relever que la diminution des coûts du village de containers est en partie due à la décision du SIGE de déménager provisoirement son administration, contrairement à ce qui était prévu; la location de quelque 110'000 fr. doit donc être ajoutée aux dépenses ci-dessus.

Le chantier débutera le 1er juin et durera 12 mois.

Le même système de contrôle des dépenses qui a fait ses preuves pour la conduite du chantier des Gonelles sera mis en place.

De manière générale, il a été décidé de mieux cadrer même les petits chantiers, avec ouverture et fermeture de compte pour chaque objet.

Durant les travaux, le SIGE s'est quant à lui délocalisé à Corseaux, où les 14 employé-e-s ont à disposition 350 m².

C'est une solution plus agréable que les containers – comme la commission a pu s'en convaincre en les visitant en fin de séance – et financièrement raisonnable, le coût de cette location étant identique à celle prévue pour 12 mois de containers n'offrant qu'une surface totale de 100 m².

5 CONCLUSION

La Commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIGE

- VU le préavis no 11/01 relatif aux comptes et rapport de gestion pour l'année 2010,
VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

décide

- 1 d'adopter les comptes 2010 du SIGE tels que présentés;
2. d'adopter en particulier les attributions aux fonds d'amortissement, fonds de réserve et provisions proposées par le Comité de direction ;
3. d'adopter le rapport de gestion du SIGE pour l'année 2010.

_____ *J* _____

Au nom de la Commission

Le Président rapporteur

Jean-Marc Emery

